

**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

**OBJET :**

**Proposition d'une  
mission de Service  
Civique (demande  
d'agrément)**

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

28 septembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

28 septembre 2023

**NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS**

**En exercice : 114**

**Présents : 41**

**Votants : 58**

**Voix : 134**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle de l'Horloge à Gramat, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale  
 Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale  
 M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental  
 Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac  
 M. C. PROENÇA, Président de CAUVALDOR  
 Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac  
 M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beaugard  
 M. P. WAWRZYNIEC, représentant de la Commune de Bellefont-la-Rauze  
 Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi  
 M. G. DEBART, représentant de la Commune de Bio  
 M. J.F. VASILJEVIC, représentant de la Commune de Blars  
 M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac  
 M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc  
 Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières  
 M ; C. CONQUET, représentant de la Commune de Cremps  
 M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare  
 M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac  
 Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat  
 Mme A. POUJADE, représentante de la Communes de Grèzes  
 Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade  
 M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque  
 M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière  
 M. G. DUBOIS, représentant de la Commune de Larnagol  
 M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse  
 M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers  
 M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy  
 M. J. COLDEFY, Maire de Livernon  
 M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour  
 Mme C. MEY-FAU, Maire de Miers  
 M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac  
 Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes  
 Mme D. ROQUES, représentante de la Commune de Reyrevignes  
 Mme D. LENFANT, Maire de Rocamadour  
 M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels  
 Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers  
 M. D. CONTE, Maire de Saint-Jean-de-Laur  
 Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon  
 M. B. FAURE, représentant de la Commune de Saint-Sulpice  
 Mme M. CASSIER, représentante de la Commune de Soulomès  
 M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes  
 M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats

### **ÉTAIENT EXCUSÉS**

Mme la Préfète du Lot  
Mme la Sous-Préfète de Gourdon  
M. S. BERARD, Conseiller Régional  
M. V. LABARTHE, Conseiller Régional, donne pouvoir à Mme C. MARLAS  
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional, donne pouvoir à M. M. ORTALO  
Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. G. BOUCHER  
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Départementale, donne pouvoir à M. F. RATIE  
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme B. GABIOT  
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI  
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale, donne pouvoir à M. J. COLDEFY  
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon, donne pouvoir à M. G. CONQUET  
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme D. LENFANT  
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD  
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à Mme N. MASBOU  
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY  
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET  
Mme A. MARLOIS, représentante de la Commune de Saillac, donne pouvoir à Mme D. POIRIER  
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. FILHOL  
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET  
Mme K. THIRY, représentante de la commune de St Martin-Labouval, donne pouvoir à M. G. DUBOIS  
Mme A. DELPECH, représentante de la Commune de Cabrerets  
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac  
Mme A. WALLE, Maire d'Escamps  
M. H. GRATIAS, Maire de Durbans  
M. C. BONNET, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers  
M. B. JOSEPH, DDT du Lot  
M. A. AFFRAIX, Département du Lot  
Mme C. PAGES, Région Occitanie  
Mme S. FAUCON, représentante de la Commune de Loze, Commune associée  
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée  
M. JC ROMANO, Maire de Mouillac, Commune associée  
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal, Commune associée  
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi  
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional  
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional  
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional  
M. F. DAVAL, chargé de mission technologies et ressources du Parc naturel régional

Le Parc souhaite accueillir un.e jeune volontaire en mission de Service Civique pour accompagner la phase de concertation du renouvellement de la Charte du Parc en 2024.

Le service civique offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général. Neuf domaines, qualifiés comme « prioritaires » sont éligibles au service civique : éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, développement international et humanitaire, mémoire et citoyenneté, sports, intervention d'urgence en cas de crise.

Les principes en sont les suivants :

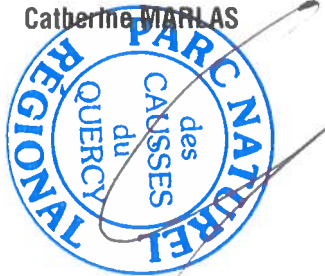
- création d'une mission de 6 ou 10 mois à raison de 24 heures/semaine ;
- indemnité prise en charge par l'Etat à hauteur de 496,93 € nets et en plus une prestation d'un montant de 113,02 € par mois correspondant aux frais d'alimentation et de transport à charge de la collectivité ;
- engagement de la collectivité à proposer au jeune (16-25 ans) une mission professionnalisante, ou valorisant ses compétences, favorisant son accès à l'emploi à l'issue de la période de service civique.

Le Parc envisage une mission de 6 à 8 mois d'animation territoriale en lien avec les habitants (communication, événementiels, informations...) et le renouvellement de la Charte du Parc. Cette mission pourra démarrer en mars ou avril 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget Parc.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus, autorise la Présidente à faire la demande d'agrément et à signer les actes relatifs à la mise en place de cette mission de Service Civique.**

La Présidente  
Catherine VIARLAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Proposition d'une mission de Service Civique (demande d'agrément)

---

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/12/2023

---

Numéro de l'acte : CS-12-011 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 046-254603392-20231215-CS-12-011-DE

---

Date de décision : 15/12/2023

Acte transmis par : Catherine BALMETTE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels